

**Administration communale de Koerich**  
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200  
[www.koerich.lu](http://www.koerich.lu)

Koerich, le 16 mai 2023

Dossier suivi par :  
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220  
E-mail : [steve.rodesch@koerich.lu](mailto:steve.rodesch@koerich.lu)  
Réf. : StR. 109/2023

## ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

### AVIS

Vu l'article 16, alinéa 5 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 3A/2022/4294/180 du 4 mai 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorisant la S. A. SOGEL l'actualisation (arrêté initial : n° 3A/2000/0473/43255/111 du 4 octobre 2000) du nombre des chariots élévateurs à fourches, plus particulièrement pour :

- un chariot élévateur à fourches de la marque TOYOTA du type FBMF 16, capacité maximale de levage de 1.600 kg ;
- un chariot élévateur à fourches de la marque TOYOTA du type FBRE 12, capacité maximale de levage de 1.200 kg ;
- mise hors service du chariot élévateur à fourches de la Marque STILL, type R70-35, numéro de construction 7041015, capacité maximale de levage de 3.500 kg,

arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 17 mai 2023.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.**

Le Bourgmestre,



Jean WIRION



Le Secrétaire,



Patrick LECOQ